

# Marché de fourniture de sacs poubelles

## Pouvoir Adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE  
24 rue Montalembert  
25120 MAICHE  
représentée par son Président Monsieur Joseph PARRENIN

Chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Maïche, qui regroupe 19 communes et plus de 12 500 habitants, fournit aux habitants des sacs poubelles.

## Article 1 - Objet

Le présent marché a pour objet l'acquisition des sacs poubelles pour le conditionnement des ordures ménagères résiduelles des habitants.

## Article 2 - Documents contractuels

Les documents contractuels régissant ce marché sont, dans l'ordre de priorité et de valeur décroissants :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières, dont l'exemplaire original conservé dans les locaux de la CCPM fait seul foi
- L'offre du titulaire dont l'exemplaire original conservé dans les locaux de la CCPM fait seul foi
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services publié au JO du 19 mars 2009.

## Article 3 – Conditions de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

La validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite des retours des offres.

## Article 4 – Prix du marché

Les prix sont unitaires. Ils seront multipliés par la quantité réellement commandée, il devront comprendre la livraison. Ils sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## Article 5 - Conditions de règlement

Le Comptable chargé du paiement est l'agent comptable de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, Trésor Public, 8 rue de la Gare, 25120 Maïche.

Le paiement est effectué par virement bancaire au compte indiqué par le titulaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

## Article 6 - Jugements des offres

Le jugement sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés ci-dessus :

1 - Prix	50%
2 - Qualité des sacs proposés	35%
3 - Délai de livraison	15%

## Article 7 – Description de la demande

Les quantités estimatives de la commande 2010 sont les suivantes :

Volume en litres	30	50	100
quantité	200 000	150 000	5 000

La quantité réelle sera connue lors de la commande mi août.

Les sacs devront être noirs, munis d'un lien de serrage et respecter les normes AFNOR.

Les dimensions, l'épaisseur et la qualité (produit recyclé ou non) des sacs ainsi que le conditionnement (nb de sacs par rouleau) devra être précisées dans l'offre. Un échantillon de chacun des sacs proposés devra être fourni avec l'offre.

## Article 8 – Conditionnement et livraison

Le prestataire devra conditionner les sacs en lot par commune. Au moment de la commande, les quantités par communes seront précisées

La livraison devra être effectuée dans 4 lieux distincts : à la déchetterie de Maîche et dans les locaux des services techniques des communes de Maîche, Charquemont et Damprichard.

Le véhicule de livraison devra être équipé d'un hayon et d'un transpalette.

## Article 9 – Date limite de réception des offres

L'offre devra parvenir dans les locaux de la communauté de communes avant le lundi 9 Août à 12h.

L'offre devra comprendre :

- la proposition de prix
- les caractéristiques techniques des sacs
- des échantillons
- les délais de livraison.